

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : requalification de la rocade du Jarret**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

D'une longueur de 4,2 km, la rocade du Jarret est un axe routier constitué de cinq boulevards (Maréchal Juin, Françoise Duparc, Sakakini, Jean Moulin et 1<sup>ère</sup> partie de Rabatau), compris entre le boulevard Fleming au Nord et la Place Ferrié au Sud.

Du fait de ses connexions à l'autoroute A7 au Nord via l'axe Fleming / Plombières et à l'autoroute A50 au Sud via la place de Pologne, la rocade du Jarret constitue pour l'instant l'unique itinéraire de contournement de la ville. Cet axe supporte des trafics pour lesquels il n'a pas été conçu à l'origine, engendrant ainsi de multiples nuisances (sonores, pollution de l'air) dans l'environnement urbain traversé. Cet axe a peu évolué depuis sa réalisation.

C'est la réalisation, dans sa totalité, de la rocade L2, dont la mise en service est prévue fin 2018, qui permettra d'assurer des reports de trafic satisfaisants, afin de soulager l'hypercentre. La L2 constituera l'itinéraire de grand contournement de Marseille, supportant ainsi l'essentiel du trafic de transit. La rocade du Jarret devrait voir, à cet horizon, son trafic délesté d'environ 20%.

En matière de mobilité, l'objectif du projet de requalification de la rocade du Jarret est de passer d'une artère fortement routière aujourd'hui à un axe multifonctionnel et multi usages demain. Pour ce faire, des principes d'aménagement des modes de déplacements doux ont été arrêtés : trottoirs larges : plus de 2 m aux endroits les plus contraints et plus de 3 m libres de tout obstacle ailleurs, optimisation de la desserte des riverains, des activités et des livraisons, des pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté de la rocade.

Il s'agit également d'améliorer le fonctionnement des lignes de bus qui circulent sur l'axe. Un système de priorité aux feux est prévu pour faciliter le franchissement des carrefours pour les bus. Par ailleurs, des sections en site propre et des couloirs d'approche aux carrefours seront aménagés pour favoriser la circulation des transports en commun et leur insertion dans la circulation générale.

Il offre enfin l'occasion de mettre en valeur et d'améliorer les conditions de desserte de plusieurs équipements à vocation départementale voire régionale (Hôtel du Département, Hôpital de la Timone, Faculté de Médecine de la Timone, projet hospitalier GIPTIS).

La rocade du Jarret retrouvera alors une fonction de desserte inter-quartiers ; l'allègement de trafic attendu offrira ainsi l'opportunité d'une requalification complète, basée sur une reconquête de l'espace public.

L'achèvement de l'opération est prévu en 2021.

Au total, le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est estimé à 60 M€HT (études et travaux).

La subvention sollicitée du Département s'élève à 40,32 M€ soit 67,2 % du montant total de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL